

Image not found or type unknown



## Héritage de mère non marié

Par **Anne70**, le **29/11/2015** à **11:11**

Bonjour, je gère la succession de mon père, fils unique. Sa mère a vécu avec un compagnon, sans se marier (et veuve). Ils ont fait construire ensemble et n'ont pas eu d'enfants ensemble, et lui, n'a pas eu d'enfant de son côté. Ils ont fait un testament olographe chacun, identique chez le notaire ou ils stipulent de donner "la jouissance Sa vie durant de tous les biens et immeubles qui comprennent ma succession" à lui et inversement à elle. La mère de mon père décédé en 2013, le notaire appelle mon père et lui annonce qu'il a 50 % de la maison. Ils touchent un quota d'usufruit concernant la maison et touchent la moitié des comptes de sa mère. Une assurance vie avait été faite pour son beau père par sa mère et lui revient d'office mais il a 60 % de taxe. Son beau père décédé cet été, nous voilà en indivision. La maison appartient-elle en totalité à mon père puisqu'il n'en avait que la jouissance ou faut-il faire une généalogie car son beau père, n'ayant pas d'enfant et né de père inconnue n'avait que des demi-frères ? Merci pour votre aide.